

Académie catholique de France

Je remercie chaleureusement le Professeur Jean-Yves Naudet, membre de notre Corps académique et président de l'Association des économistes catholiques d'avoir accepté de produire cette « Note d'éclairage » sur les deux événements actuels qui engagent le destin de l'Europe. Depuis ses travaux sur la question européenne publiés en 2013 (1), notre Académie a lié une partie de sa réflexion au rapport que le présent et le futur européens entretiennent avec le christianisme. Ce qui affecte aujourd'hui profondément l'Europe requiert une réflexion inspirée non pas seulement par les préoccupations des marchés financiers mais aussi et surtout par le souci de l'âme européenne. En raison de la qualité de cet éclairage circonstancié et de la célérité dans sa production que la maîtrise de l'auteur permettait, je réitère au nom de notre institution l'expression de ma gratitude à celui-ci, et souhaite à chacun de ses lecteurs d'en tirer le meilleur profit.

*Doyen P. Philippe Capelle-Dumont
Président de l'Académie catholique de France*

NOTE D'ECLAIRAGE SUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES DEBATS EUROPEENS ACTUELS : LE BREXIT ET LE TRAITE TRANSATLANTIQUE.

Deux éléments majeurs d'actualité vont impacter fortement l'Europe : la volonté anglaise, à la suite du referendum du 23 juin, de quitter l'Union européenne (le « Brexit ») et la poursuite des négociations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis au sujet du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Les deux questions sont, en un sens, radicalement différentes. Mais elles présentent aussi des points communs.

DIFFERENCES ET POINTS COMMUNS

En ce qui concerne le Brexit, la décision de principe est prise, même si elle n'est pas encore formalisée. Les dirigeants européens ont fait clairement savoir qu'il n'était pas question de revenir en arrière. L'impact du départ britannique de l'Union européenne sera d'abord interne à celle-ci, même si certains effets (sur les monnaies ou le commerce, voire la croissance) pourront avoir une dimension mondiale. L'événement est une première en Europe et obligera celle-ci à réfléchir sur la construction européenne elle-même et ses modalités : celle-ci n'a cessé de s'élargir depuis le traité de Rome, passant de 6 à 28 membres. La sortie d'un pays de l'Union est donc un événement majeur pour l'Union elle-même et pourrait inciter certains pays à envisager une démarche du même ordre ou du moins à proposer des modifications importantes dans le fonctionnement même de l'Europe.

Du côté du traité transatlantique, cette fois, l'échelle semble d'emblée mondiale, puisqu'il s'agit d'un projet de traité commercial à l'échelle de deux ensembles majeurs en matière économique et commerciale, les Etats-Unis et l'Union européenne, situés sur deux continents différents. D'une certaine façon, il s'agit d'un événement « classique », en tous cas fréquent dans le monde : négocier un nouveau traité de libre-échange. Mais ce projet est majeur car, depuis les accords du Gatt après-guerre, puis les négociations sous l'égide de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), le libre-échange n'a cessé de se développer, avec l'abaissement considérable des droits de douane et la réduction des obstacles non tarifaires. Or ce projet de traité suscite de nombreuses interrogations : de part et d'autre de l'Atlantique, certains se demandent si l'on n'est pas allé trop loin en matière de libre-échange ;

d'autres s'interrogent sur les risques d'un tel accord, en matière sociale ou environnementale, voire même s'inquiètent de la perspective d'un accord déséquilibré au profit des Etats-Unis. Si l'on ajoute l'incertitude liée aux élections en Amérique comme dans plusieurs pays d'Europe, il n'est pas certain que le projet se concrétise.

En dépit de leurs différences majeures, qu'il faut prendre en compte, ces deux questions comportent aussi plusieurs points communs, dont le plus évident est qu'ils concernent l'Europe, avec un impact dépassant les frontières de ce continent. Dans les deux cas, des incertitudes existent, sur la mise en œuvre et le déroulement des négociations. Les Européens ne peuvent être indifférents à ces deux événements, pour lesquels les principes et la méthode de la Doctrine sociale de l'Eglise, sans fournir de solutions « clefs en mains », peuvent être une aide précieuse, pour en comprendre les enjeux et apporter un éclairage. En ce sens, l'objet de cette note brève n'est pas seulement d'ordre technique, mais aussi et d'abord d'ordre éthique : l'enseignement de l'Eglise, à travers sa Doctrine sociale, fournit en effet plusieurs critères permettant d'apprécier de façon originale et profonde les situations nouvelles ainsi provoquées.

LE « BREXIT »

Le Brexit pose des problèmes techniques et politiques considérables et la négociation qui s'en suivra sera longue et douloureuse, d'autant que cette séparation est, comme telle, inédite ; il est cependant souhaitable que la période d'incertitude, toujours source de désordres économiques et sociaux, soit rapidement limitée. Beaucoup se sont interrogés sur la portée du referendum; en soi, faire participer tous les citoyens aux décisions majeures est légitime et « l'Eglise apprécie le système démocratique, comme système qui assure la participation des citoyens aux choix politiques » (CA 46). On ne peut à la fois défendre la démocratie et la dénier quand le résultat du vote ne donne pas satisfaction ! Mais la liberté, ici comme ailleurs, est inséparable de la vérité, d'où l'importance d'informer loyalement et aussi complètement que possible les citoyens, de les former, de les rendre responsables, et, à cette fin, de leur offrir un débat contradictoire, qui ne se réduise pas aux questions liées à « l'influence électorale ou le poids financier des groupes qui les soutiennent » (CA 47). Chacun doit être éduqué au souci du bien commun. Comme l'a affirmé le pape François, Brexit est l'expression de la « volonté du peuple » et vient maintenant l'heure de la « responsabilité ».

L'existence de l'Europe, comme entité historique, culturelle et spirituelle, n'est pas liée aux arrangements institutionnels du moment. D'où l'importance d'une prise de conscience par tous les Européens de ce qui fait réellement l'unité de l'Europe : ses valeurs, son héritage culturel, puisé aux sources d'Athènes, de Rome, de Jérusalem. La tradition biblique, juive et chrétienne, a contribué de façon décisive à la naissance de l'Europe ; elle est un élément constitutif de la civilisation européenne. Dans la période récente, le christianisme a été un facteur majeur de la réconciliation entre les peuples. Prendre conscience de cette dimension fondamentale de l'unité européenne, comme de ses sources lointaines, est une manière de conserver, au-delà des décisions institutionnelles, l'unité du continent. Le pape François attire aujourd'hui l'attention sur le risque de « balkanisation », y compris à l'intérieur de chaque pays, faisant valoir que « l'unité est toujours supérieure au conflit » et que « les ponts sont meilleurs que les murs ». Même si les pères de l'Europe avaient compris qu'après tant de guerres sur ce continent, l'échange, le commerce, étaient des facteurs de paix entre les peuples, au sens du « doux commerce » de Montesquieu, l'Europe ne saurait être réduite à une simple zone économique, « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ? » (Matthieu 16,26)

Un événement majeur comme la victoire du Brexit au référendum britannique devrait porter les responsables de l'Union européenne à une réflexion fondamentale. Au nombre des motifs que traduit ce vote, on relève en effet l'image d'une Europe technocratique et trop intrusive dans la vie des peuples et des citoyens européens. On se demande à juste titre si le principe de subsidiarité, certes reconnu par les traités européens, est dans les faits suffisamment honoré. La spécificité des nations et l'unité -loin de

toute idée de fusion- qu'elles s'accordent, méritent d'être solidement préservées. En même temps, on ne saurait sous-estimer l'importance des difficultés économiques et sociales, même si le chômage est plus faible au Royaume-Uni que dans la zone Euro. Ni la Banque Centrale Européenne (BCE), ni les politiques voulues par la Commission n'ont sorti l'Europe d'une période de faible croissance, bien inférieure à celle du reste du monde. Ce sentiment d'impuissance de « Bruxelles » éloigne les peuples de l'idéal européen. D'où la référence de François à « deux mots-clés pour l'Union européenne » « créativité et fécondité ». « Le pas que doit faire l'UE pour retrouver la force qu'elle a eue dans ses racines est un pas de créativité et de 'saine désunion' (...). Donner plus de liberté aux pays de l'Union. Penser une autre forme d'union, être créatifs ».

Dans de nombreux domaines, l'exigence de créativité devra dépasser les frontières nationales et même parfois celles de l'Union européenne. Ainsi de l'immigration illégale, le Brexit ne faisant disparaître ni les situations humaines douloureuses, comme celle de la « jungle » de Calais, ni les différences d'appréciation sur l'accueil des migrants, notamment entre l'Europe de l'Est et l'Allemagne. La menace terroriste appelle une coopération qui dépasse là aussi le cadre institutionnel de l'Union. Les questions d'environnement, dont l'importance a été rappelée par le pape François dans *Laudato si'*, dépassent les frontières nationales et institutionnelles, mais aussi les frontières générationnelles : la prise en compte des générations futures est au cœur de ces questions environnementales. L'existence de « Londres » comme centre financier majeur de toute l'Europe, y compris de la zone euro, au moment où le Royaume-Uni va quitter l'Union, pose aussi un problème majeur de redistribution des cartes et d'équilibre financier de l'Europe. Dans tous ces domaines, une coopération à l'échelle du continent devra être recherchée ou renforcée.

A l'intérieur même de l'Union européenne, le Brexit devrait être l'occasion d'une prise de conscience de nombreuses questions non résolues. La crise grecque, et au-delà la crise des dettes souveraines, est largement masquée par des taux d'intérêt artificiellement bas, qui en allègent la charge ; que les taux progressent sensiblement, et la méfiance vis-à-vis de la solvabilité de certains Etats réapparaîtra. La coexistence d'une zone euro à 19, avec une politique monétaire uniforme et les nécessaires convergences de politique budgétaire qu'implique l'usage d'une monnaie unique, et de 8 autres pays ayant conservé leur propre monnaie, et donc leur propre politique monétaire, pose crument la question d'une construction européenne à deux vitesses. Il en va de même pour les écarts de développement et donc de niveau de vie et de protection sociale qui existent entre le Nord et le Sud de l'Europe, mais aussi de questions vitales pour l'avenir des populations, comme celle du chômage des jeunes, beaucoup plus élevé au Sud qu'au Nord.. Dans ces domaines, comme dans d'autres, les dirigeants européens n'ont pas tranché entre l'harmonisation, qui semble logique dans une optique d'unité, et la concurrence, qui est à la base des quatre libertés de circulation affirmées dès le Traité de Rome. La question fiscale, toujours en chantier entre harmonisation et concurrence, en est un exemple parmi d'autres. L'existence même, et au moins les limites géographiques, de l'espace Schengen est une autre question ouverte et non résolue. L'Europe devra affronter avec courage ces défis vitaux pour l'avenir des peuples. Une crise peut être l'occasion d'une prise de conscience et d'un sursaut.

Pour fonder toute décision ou institution, la doctrine sociale défend l'idée d'une « juste conception de la personne humaine, de sa valeur unique » et donc sa « dignité incomparable ». Le bien commun doit être l'objectif de toute réforme et de toutes les décisions élaborées dans une Europe tenue de respecter « la personnalité de la société » (CA 13), donc tous les corps intermédiaires, et « la personnalité de l'individu », y compris des plus vulnérables.

LE PROJET DE « TRAITE TRANSATLANTIQUE »

C'est selon ces mêmes critères qu'il convient d'apprécier le projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, négocié entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Cette négociation en cours suscite bien des craintes et interrogations, voire de fortes oppositions. Si, dit-on volontiers, le

commerce international, les échanges mondiaux sont des facteurs de croissance et « le développement a bénéficié aux pays qui ont réussi à y entrer », il semble, ajoute-on « que le problème essentiel soit d'obtenir un accès équitable au marché international » (CA 33) et qu'il convient donc d'éviter toute hégémonie commerciale. Cependant, le secret des négociations actuelles ouvre la porte à toutes les interprétations. Si l'on veut éviter que celles-ci ne se transforment en suspicions généralisées, la transparence, vis-à-vis des instances démocratiques comme des citoyens, doit devenir une exigence de premier plan, même si l'équilibre est difficile à trouver, compte tenu de la nécessité d'un minimum de discrétion, si l'on veut que la négociation progresse. Mais l'adhésion des peuples, essentielle pour que les traités puissent s'appliquer, implique un large degré de transparence.

La COMECE (Commission des Episcopats de la Communauté Européenne) et la Conférence des évêques catholiques des Etats-Unis, après avoir entendu les principaux experts et responsables de la négociation, ont publié un texte commun de « recommandations » à ce sujet. Une analyse coûts/avantages doit prendre en considération « outre les aspects économiques, les effets réels du projet d'accord pour nos citoyens, nos sociétés et notre planète ». Dès 2013, le Pape François, s'adressant au G8, rappelait que « l'objectif de l'économie et de la politique est de servir l'humanité, en commençant par les plus pauvres et les plus vulnérables ».

Dans cette négociation difficile, comment mettre en valeur les critères fondamentaux liés à la dignité humaine, la justice et la paix ? Les évêques ont mis l'accent notamment sur la durabilité, la protection du travail, la migration, la sauvegarde de la création, la participation de tous aux décisions. Une attention particulière doit être portée aux droits de propriété intellectuelle (par exemple pour les médicaments) pour trouver le bon équilibre entre « une protection légitime de l'intérêt privé » et « la nécessité de l'accès aux médicaments » (...) « pour les populations vulnérables ». Une négociation équilibrée impliquera une pratique de concessions réciproques dans tous les domaines, notamment en matière d'ouverture des marchés publics.

La question des mécanismes de règlement des différends est également au cœur de la négociation : quelle place, dans un traité signé entre Etats, pour un arbitrage international impliquant des acteurs privés. C'est là un débat sensible, qui révèle des traditions juridiques différentes, entre pays de Common law et de droit civil, mais aussi entre une justice étatique ou supra étatique et des arbitrages totalement ou partiellement privés. La divergence d'appréciation entre les Etats-Unis et l'Europe vis à vis des questions environnementales et de la manière de les résoudre, faisant appel soit à des solutions réglementaires, soit à des solutions marchandes, pose des problèmes majeurs ; là encore, le manque de transparence contribue à nourrir les craintes et à focaliser l'opinion sur quelques éléments (OGM, poulets chlorés ou bœuf aux hormones) qui masquent les vraies divergences de fond.

Dans tous ces domaines, l'avertissement de Benoît XVI est toujours d'actualité « Pour fonctionner correctement, l'économie a besoin de l'éthique ; non pas d'une éthique quelconque, mais d'une éthique amie de la personne » (CIV 45). La négociation transatlantique prend-elle en compte cette dimension éthique, pour trancher ces divergences d'approche, et ne pas réduire la négociation à de simples débats techniques ?

Dans le prolongement du Brexit, désormais décidé et acté, tout comme dans le cadre de la négociation transatlantique, on gardera à l'esprit le fait que « l'économie n'est qu'un aspect et une dimension dans la complexité de l'activité humaine » (CA 39), qu'elle ne saurait laisser la production et la consommation « occuper le centre de la vie sociale et devenir la seule valeur de la société ». L'avertissement est en réalité de Jésus lui-même, face au Tentateur, car « l'homme ne vit pas seulement de pain » (*Matthieu* 4,4).

Paris, le 10 juillet 2016.

(1) ACADEMIE CATHOLIQUE DE FRANCE, *Une crise chrétienne de l'Europe ? L'urgence européenne*, J.-D. Durand (dir.), Paris, Parole et silence, 2013